

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENTS		TARIFS DES INSERTIONS		OBSERVATIONS
	Un an	6 mois	La ligne.....	Prix au numéro de l'année courante.....500F
Mali	20.000 F	10.000 F	Chaque annonce répétée.....	Prix au numéro des années précédentes.....600F
Afrique.....	35.000 F	17.500 F	Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces.	Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au Secrétariat Général du Gouvernement-D.J.O.D.
Europe.....	38.000 F	19.000 F		Les abonnements prendront effet à compter de la date de paiement de leur montant. Les abonnements sont payables d'avance.
Frais d'expédition.....	13.000 F			

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

DECRETS

26 février 2025 Décret n°2025-0138/PT-RM portant nomination de militaires des Forces Armées et de Sécurité aux différents grades d'Officiers.....**p.298**

Décret n°2025-0139/PT-RM portant nomination, à titre posthume, d'un personnel Officier au grade de Capitaine.....**p.307**

Décret n°2025-0140/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.307**

Décret n°2025-0141/PT-RM portant attribution de distinction honorifique, à titre posthume.....**p.307**

26 février 2025 Décret n°2025-0142/PM-RM portant nomination de Chargés de mission au Cabinet du Premier ministre.....**p.308**

03 mars 2025 Décret n°2025-0143/PT-RM portant nomination d'un Sous-directeur à la Direction de la Sécurité militaire.....**p.308**

Décret n°2025-0144/PT-RM portant nomination au Cabinet du ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation.....**p.309**

Décret n°2025-0145/PT-RM portant nomination au Cabinet du ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions.....**p.309**

Décret n°2025-0146/PT-RM portant nomination au Cabinet du ministre de la Sécurité et de la Protection civile.....**p.310**

03 mars 2025 Décret n°2025-0147/PT-RM portant nomination au Cabinet du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale.....p.311

Décret n°2025-0148/PT-RM portant nomination d'un Inspecteur des Services diplomatiques et consulaires.....p.312

Décret n°2025-0149/PT-RM portant nomination du Premier Conseiller à l'Ambassade du Mali à Doha (Qatar).....p.313

Décret n°2025-0150/PT-RM portant nomination de Chargés de mission au Cabinet du ministre de l'Energie et de l'Eau.....p.313

Décret n°2025-0151/PT-RM portant nomination du Chef de Cabinet du ministre de la Santé et du Développement social.....p.314

Décret n°2025-0152/PT-RM portant nomination du Directeur général de l'Institut d'Etudes et de Recherche en Géroto-Gériatrie dénommé « Maison des Aînés ».....p.315

Décret n°2025-0153/PT-RM portant nomination au Cabinet du ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social.....p.315

Décret n°2025-0154/PT-RM portant nomination d'Inspecteurs à l'Inspection de la Jeunesse, des Sports et de la Construction citoyenne.....p.316

Décret n°2025-0155/PT-RM portant nomination d'un Chargé de mission au Cabinet du ministre de l'Agriculture...p.317

Décret n°2025-0156/PT-RM portant nomination au Cabinet du ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population.....p.317

Décret n°2025-0157/PT-RM portant nomination du Secrétaire particulier du ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable.....p.318

Décret n°2025-0158/PT-RM portant nomination à l'Inspection de l'Environnement et de l'Assainissement.....p.319

03 mars 2025 Décret n°2025-0159/PT-RM portant nomination au Cabinet du ministre de la Communication, de l'Economie numérique et de la Modernisation de l'Administration.....p.320

Décret n°2025-0160/PT-RM portant nomination au Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme.....p.320

Décret n°2025-0161/PT-RM portant nomination au Cabinet du ministre des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes.....p.321

Décret n°2025-0162/PT-RM portant nomination au Cabinet du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Réformes politiques et du Soutien au Processus électoral.....p.322

Décret n°2025-0163/PT-RM fixant le cadre organique de l'Agence comptable centrale du Trésor.....p.323

Décret n°2025-0164/PT-RM fixant le cadre organique de l'Agence comptable centrale des Dépôts.....p.327

Annonces et communications.....p.331

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRETS

DECRET N°2025-0138/PT-RM DU 26 FEVRIER 2025 PORTANT NOMINATION DE MILITAIRES DES FORCES ARMEES ET DE SECURITE AUX DIFFERENTS GRADES D'OFFICIERS

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2021 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°98-266/P-RM du 21 août 1998, modifié, fixant les conditions d'avancement des Officiers d'active des Forces Armées ;

Vu le Décret n°2024-0523/PT-RM du 18 septembre 2024 portant inscription aux tableaux d'avancement des Militaires des Forces Armées et de Sécurité aux différents grades d'Officiers,

DECRETE :

Article 1er : Les Militaires dont les noms suivent sont nommés aux différents grades d'Officiers ci-après, à compter du 1^{er} janvier 2025.

COLONEL-MAJOR, CONTROLEUR GENERAL MAJOR DE POLICE, COLONEL-MAJOR SAPEUR-POMPIER :

ARMEE DE TERRE :

Infanterie :

Colonel	Modibo Kane	TOGOLA ;
Colonel	Moussa Issiaka	TANGARA ;
Colonel	Abdoulaye	MACALOU ;

Corps technique et administratif :

Colonel	Cheick Oumar	DOUMBIA ;
Colonel	Issa	DIALLO ;

ARMEE DE L'AIR :

Personnel navigant et technique aviation :

Colonel	Mamadou Lamine	KONARE ;
---------	----------------	----------

Corps technique, administratif et de base :

Colonel	Moussa Fadiala	KANOUTE ;
Colonel	Cheick Oumar	TOURE ;

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE :

Commandement :

Colonel	Seydou	MARIKO ;
---------	--------	----------

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE :

Corps technique et administratif :

Colonel	Patrice	DEMBELE ;
---------	---------	-----------

COLONEL, CONTROLEUR GENERAL DE POLICE, COLONEL SAPEUR-POMPIER :

ARMEE DE TERRE :

Infanterie :

Lieutenant-colonel	Mahamadou	KEITA ;
Lieutenant-colonel	Ousmane	GUINDO ;

ABC :

Lieutenant-colonel	Abdrahamane	KONE ;
--------------------	-------------	--------

Artillerie :

Lieutenant-colonel	Seïdou	COULIBALY ;
--------------------	--------	-------------

Corps technique et administratif :

Lieutenant-colonel	Yadjouma	DAMANGO ;
Lieutenant-colonel	Daouda Mahamane	TOURE ;
Lieutenant-colonel	Aïssata	TRAORE ;

ARMEE DE L'AIR :

Corps technique, administratif et de base :

Lieutenant-colonel	Banassoun	KOUYATE ;
--------------------	-----------	-----------

GARDE NATIONALE DU MALI :

Commandement :

Lieutenant-colonel	Kéba dit Seydou	COULIBALY ;
Lieutenant-colonel	Klita AG Mohamed	LAMINE ;

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE :

Commandement :

Lieutenant-colonel	Thierno Ahmed	TOURE ;
Lieutenant-colonel	Sitapha	TRAORE ;
Lieutenant-colonel	Aliou	DOUMBIA ;

Corps technique et administratif :

Lieutenant-colonel	Oumar	KONE ;
--------------------	-------	--------

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE :

Corps technique et administratif :

Lieutenant-colonel	Salifou	OUATTARA ;
--------------------	---------	------------

DIRECTION DES TRANSMISSIONS, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'INFORMATIQUE DES ARMEES :

Commandement :

Lieutenant-colonel	Aba	TOURE ;
--------------------	-----	---------

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTE DES ARMEES :

Infirmier :

Lieutenant-colonel	Ousmane	MAIGA ;
--------------------	---------	---------

DIRECTION DU MATERIEL, DES HYDROCARBURES ET DU TRANSPORT DES ARMEES :

Commandement :

Lieutenant-colonel Aïché TRAORE ;

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE :

Contrôleur principal Amadou FOFANA ;
 Contrôleur principal Kourouyaga Charles COULIBALY ;
 Contrôleur principal Fatoumata SISSOKO ;

DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE :

Lieutenant-colonel Sapeur-pompier Brahima KOLO ;
 Lieutenant-colonel Sapeur-pompier Mohamed SAMAKE ;
 Lieutenant-colonel Sapeur-pompier Sibiry Yoro KONE ;
 Lieutenant-colonel Sapeur-pompier Younoussou MAHAMANE ;
 Lieutenant-colonel Sapeur-pompier Nouhoum DIAKITE ;

LIEUTENANT-COLONEL, CONTROLEUR PRINCIPAL DE POLICE, LIEUTENANT-COLONEL SAPEUR-POMPIER :

ARMEE DE TERRE :

Infanterie :

Chef de Bataillon Amadou KONARE ;
 Chef de Bataillon Guédiouma KONE ;
 Chef de Bataillon Oueliba SAMAKE ;
 Chef de Bataillon Mohamed KONE ;
 Chef de Bataillon Harouna COULIBALY ;
 Chef de Bataillon Sinaly FOMBA ;

ABC :

Chef d'Escadrons Sékou Allaye TOGO ;
 Chef d'Escadrons Amara DIAKITE ;

Artillerie :

Commandant Yssaka DIALLO ;
 Commandant Bourama DIATRE ;

Corps technique et administratif :

Commandant Boulkader TRAORE ;

ARMEE DE L'AIR :

Corps technique, administratif et de base :

Commandant Lamine SANGARE ;
 Commandant Aminata DOHO ;

GARDE NATIONALE DU MALI :

Commandement :

Commandant Séga SOUMARE ;
 Commandant Modibo DIARRA ;
 Commandant Bréhima OUATTARA ;

Corps technique et administratif :

Commandant Mamou SATAO ;
 Commandant Chiaka DIALLO ;

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE :

Commandement :

Chef d'Escadron Moussa SIDIBE ;
 Chef d'Escadron Aboubacar DIARRA ;
 Chef d'Escadron Ismaël GOITA ;
 Chef d'Escadron Lamine BERTHE ;

Corps technique et administratif :

Chef d'Escadron Oumar Sidi COULIBALY ;

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE :

Commandement :

Commandant Dramane DOUMBIA ;

Corps technique et administratif :

Commandant Almahamoudou YACOUBA ;

DIRECTION DES TRANSMISSIONS, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'INFORMATIQUE DES ARMEES :

Commandement :

Commandant Drissa Kassoum SIDIBE ;
 Commandant Abdoulaye SAMAKE ;

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTE DES ARMEES :

Médecin généraliste :

Commandant Hamadoun TRAORE ;
 Commandant Sambou Bintou KANTE ;

Corps technique et administratif :

Commandant Adama SANOGO ;

DIRECTION DU MATERIEL, DES HYDROCARBURES ET DU TRANSPORT DES ARMEES :**Commandement :**

Commandant Cheick Oumar SIDIBE ;

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE :

Commissaire divisionnaire de Police Hamadoun Bilal TRAORE ;

Commissaire divisionnaire de Police Koniba TIELA ;
Commissaire divisionnaire de Police Fantiémé COULIBALY ;

Commissaire divisionnaire de Police Baba N'DAW ;

Commissaire divisionnaire de Police Dramane KEITA ;

Commissaire divisionnaire de Police Fanta KONE ;

Commissaire divisionnaire de Police Almamy KEITA ;

Commissaire divisionnaire de Police Bêh DAKOUO ;

Commissaire divisionnaire de Police Aliou DIARRA ;

Commissaire divisionnaire de Police Seydou DOUMBIA ;

Commissaire divisionnaire de Police Abou COULIBALY ;

Commissaire divisionnaire de Police Ouassa KEITA ;

Commissaire divisionnaire de Police Kadiatou dite Kady TOUNKARA ;

Commissaire divisionnaire de Police Mamby TRAORE ;

Commissaire divisionnaire de Police Assitan TRAORE ;

Commissaire divisionnaire de Police Maïmouna MAIGA ;

Commissaire divisionnaire de Police Fousseyni BERTHE ;

DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE :

Commandant Sapeur-pompier Souleymane BAH ;

COMMANDANT, CHEF DE BATAILLON, CHEF D'ESCADRON (S) COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE DE POLICE, COMMANDANT SAPEUR-POMPIER :**ARMEE DE TERRE :****Infanterie :**

Capitaine Sambou COULIBALY ;

Capitaine Samou DIAKITE ;

Capitaine Tapa DIALLO ;

Capitaine Djibril SOUKOUNA ;

Capitaine Ibrahim SOGOBA ;

Capitaine Thierno Moussa DIALLO ;

Capitaine Mahamadou SIDIBE ;

Capitaine Adama DAO ;

ABC :

Capitaine Yacouba COULIBALY ;

Capitaine Moussa dit Balla KANTE ;

Artillerie :

Capitaine Seydou DIARRA ;

Corps technique et administratif :

Capitaine Salif TOULEMA ;

Capitaine Dramane KONARE ;

Capitaine Soumaïla TRAORE ;

Capitaine Aminata SAWADOGO ;

Capitaine Amadou KEITA ;

ARMEE DE L'AIR :**Personnel navigant et technique aviation :**

Capitaine Mamadou Nouhoum DEMBELE ;

Capitaine Sory Ibrahima dit Bouya DIABATE ;

Capitaine Ibrahima AHAMADOU ;

Corps technique, administratif et de base :

Capitaine Pascal COULIBALY ;

Capitaine Harouna SANGARE ;

Capitaine Sidi Modibo Kane COULIBALY ;

GARDE NATIONALE DU MALI :**Commandement :**

Capitaine Marc NIARE ;

Capitaine Abdoulaye NANTOUME ;

Capitaine Mohamed AGSAMA ;

Capitaine Anara AG MOCTAR ;

Capitaine Adama DIALLO ;

Corps technique et administratif :

Capitaine Ma-Awa SIDIBE ;

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE :**Commandement :**

Capitaine Abdoulaye TRAORE ;

Capitaine Abderhamane AG ALMOUSTAPHA ;

Capitaine Ramata TRAORE ;

Capitaine Souleymane COULIBALY ;

Capitaine Amadou TOURE ;

Capitaine Issa Mamadou COULIBALY ;

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE :**Corps technique et administratif :**

Capitaine **Moussa CAMARA ;**
 Capitaine **Sidi Aly TOURE ;**

DIRECTION DES TRANSMISSIONS, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'INFORMATIQUE DES ARMEES :**Commandement :**

Capitaine **Apéou TOULEMA ;**
 Capitaine **Mamadou SY ;**

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTE DES ARMEES :**Médecin généraliste :**

Capitaine **Modibo DIALLO ;**
 Capitaine **Aly Badara TRAORE ;**
 Capitaine **Nouhoum BERTHE ;**

Personnel infirmier :

Capitaine **Amadou SALL ;**
 Capitaine **Haoussa dite Dicko DIAKITE ;**

DIRECTION DU MATERIEL, DES HYDROCARBURES ET DU TRANSPORT DES ARMEES :**Commandement :**

Capitaine **Adiaratou BERE ;**

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE :

Commissaire principal de Police Aïssata CISSE ;
Commissaire principal de Police Modibo TRAORE ;
Commissaire principal de Police Hamidou DIAKITE ;
Commissaire principal de Police Yacouba Seydou SYLLA ;
Commissaire principal de Police Abdoul Karim MARE ;
Commissaire principal de Police Broulaye COULIBALY ;
Commissaire principal de Police Facama SISSOKO ;
Commissaire principal de Police Mohamed Lamine MARIKO ;
Commissaire principal de Police Mohamed Fabouré DEMBELE ;
Commissaire principal de Police Sadio SISSOKO ;
Commissaire principal de Police Sanoussi DAGNOKO ;
Commissaire principal de Police Alhousseiny YATTARA ;
Commissaire principal de Police Boubacar DOUMBIA ;

DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE :

Capitaine Sapeur-pompier **Doro DAO ;**
 Capitaine Sapeur-pompier **Maciré TRAORE ;**
 Capitaine Sapeur-pompier **Adama TOGOLA ;**
 Capitaine Sapeur-pompier **Amadou DIARRA ;**
 Capitaine Sapeur-pompier **Amadou DIARRA ;**
 Capitaine Sapeur-pompier **Amadou DOUMBIA ;**
 Capitaine Sapeur-pompier **Youssouf DOUMBIA ;**

CAPITAINE, COMMISSAIRE PRINCIPAL DE POLICE, CAPITAINE SAPEUR-POMPIER :**ARMEE DE TERRE :****Infanterie :**

Lieutenant **Hamadou Mahamadou DIALLO ;**
 Lieutenant **Kloudan DAO ;**
 Lieutenant **Abdi SALEM ;**
 Lieutenant **Mohamed AGMANI ;**
 Lieutenant **Mohamedoun AG ELMEDI ;**
 Lieutenant **Cheick Hamala KONE ;**
 Lieutenant **Mohamed Assaleh AG AHMEDOU ;**
 Lieutenant **Boukary DEMBELE ;**
 Lieutenant **Arhamatou Oumarou MAIGA ;**
 Lieutenant **Bayi SINGARE ;**
 Lieutenant **Alhousseiny AGMOSSA ;**

ABC :

Lieutenant **Aboubacar Sidicky COULIBALY ;**
 Lieutenant **Molobaly DOUMBIA ;**
 Lieutenant **Attaye AG BOLLA ;**

Artillerie :

Lieutenant **Béko DIARRA ;**
 Lieutenant **Mamadou CISSE ;**

Corps technique et administratif :

Lieutenant **Sidi Yaya DIALLO ;**
 Lieutenant **Fanta TRAORE ;**
 Lieutenant **Sékou TOGO ;**
 Lieutenant **Bakary MARIKO ;**
 Lieutenant **Boubacar ASSALIA ;**
 Lieutenant **Cheick Koudougou TRAORE ;**
 Lieutenant **Salif KONE ;**
 Lieutenant **Yacouba DEMBELE ;**

ARMEE DE L'AIR :**Personnel navigant et technique aviation :**

Lieutenant **Sory SIDIBE ;**
 Lieutenant **Oumar DENOU ;**
 Lieutenant **Sinan KEITA ;**
 Lieutenant **Bangaly CISSE ;**

Lieutenant **Dramane** DEMBELE ;
 Lieutenant **Sory Ibrahima** TRAORE ;
 Lieutenant **Sidiky** COULIBALY ;

Corps technique, administratif et de base :

Lieutenant **Issiaka** GUINDO ;
 Lieutenant **Djélimady** SOUMANO ;
 Lieutenant **Mahamadou** MALLE ;
 Lieutenant **Alpha Abdourahamane** TRAORE ;
 Lieutenant **Abdoulaye** DIAWARA ;
 Lieutenant **Oumarou** ALASSANE ;
 Lieutenant **Issoumaïla dit Badjan** DEMBELE ;

GARDE NATIONALE DU MALI :

Commandement :

Lieutenant **Mohamed Ehiya AG** ALASSANE ;
 Lieutenant **Mahamadou Adama** DIALLO ;
 Lieutenant **Abdallahi OULD** SIDI ;
 Lieutenant **Kassoum** KONARE ;
 Lieutenant **Ahmed OULD** SADECK ;
 Lieutenant **Sékou Fantamady** DEMBELE ;
 Lieutenant **Ali AG** RHISSA ;
 Lieutenant **Mahmoud OULD** ALHOUSSEYNI ;
 Lieutenant **Mohamadou** NAGANERA ;
 Lieutenant **Hassini OULD** MOULAYEALY ;
 Lieutenant **Ismaghil AG** ABIDI ;
 Lieutenant **Haïbala AG** ASSADOCK ;
 Lieutenant **Souleymane** SANGARE ;
 Lieutenant **M'Pa** SOGOBA ;
 Lieutenant **Safwane AG** MOHAMED ;
 Lieutenant **Akly AG** AHMED ;

Corps technique et administratif :

Lieutenant **Cheick Bounama** KANSAYE ;
 Lieutenant **Karim** SINAYOKO ;
 Lieutenant **Samba** DOUMBIA ;

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE :

Commandement :

Lieutenant **Moumini** TOE ;
 Lieutenant **Yaya** CISSE ;

Corps technique et administratif :

Lieutenant **Madou Drissa** KANE ;

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE :

Commandement :

Lieutenant **Mosséré** CAMARA ;
 Lieutenant **Mamadou** NANTOUME ;
 Lieutenant **Yacouba** SAMAKE ;

Corps technique et administratif :

Lieutenant **Youssef** FOFANA ;
 Lieutenant **Boubacar** TOGOLA ;
 Lieutenant **Siaka** BAGAYOKO ;
 Lieutenant **Yacouba** BERTHE ;
 Lieutenant **Monzon Casimir** SANGARE ;

DIRECTION DES TRANSMISSIONS, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'INFORMATIQUE DES ARMEES :

Commandement :

Lieutenant **Sadio** TINA ;
 Lieutenant **Aba** TRAORE ;
 Lieutenant **Sékou Hamala** KONE ;
 Lieutenant **Mamadou** THIERO ;
 Lieutenant **Aminata** MAGASSA ;

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTE DES ARMEES :

Médecin généraliste :

Lieutenant **El Hadj Boutout** SALL ;
 Lieutenant **Mohamed** DEMBELE ;
 Lieutenant **Zakaria** TOGOLA ;

Personnel infirmier :

Lieutenant **Aïssata** M'BAYE ;
 Lieutenant **Amadou** DABO ;

Corps technique et administratif :

Lieutenant **Moussa** SAMAKE ;

DIRECTION DU MATERIEL, DES HYDROCARBURES ET DU TRANSPORT DES ARMEES :

Commandement :

Lieutenant **Cheick Oumar Tidiane** KOUYATE ;
 Lieutenant **Zoumana** DIAKITE ;
 Lieutenant **Madani** SANGHO ;

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE :

Commissaire de Police **Binké** DIARRA ;
 Commissaire de Police **Adama Moussa** CAMARA ;
 Commissaire de Police **Tidiane** TALL ;
 Commissaire de Police **Samba Adama** DIARRA ;
 Commissaire de Police **Lassana** DIAKITE ;
 Commissaire de Police **Nimi Blaise** DIARRA ;
 Commissaire de Police **Tiécoura** TRAORE ;

**LIEUTENANT, COMMISSAIRE DE POLICE,
LIEUTENANT SAPEUR-POMPIER :****ARMEE DE TERRE :****Infanterie :**

Sous-lieutenant **Sadou** **AYKAGA ;**
 Sous-lieutenant **Tièkoro** **DJIRE ;**
 Sous-lieutenant **Sékou** **DOUMBIA ;**
 Sous-lieutenant **Apéné** **KODIO ;**
 Sous-lieutenant **Ismaïla Ibrahim** **MAIGA ;**
 Sous-lieutenant **Bakar** **NIARE ;**

ABC :

Sous-lieutenant **Siraman dit Bakary** **DIABATE ;**
 Sous-lieutenant **Youssouf** **MAIGA ;**

Artillerie :

Sous-lieutenant **Mamadou Zan** **COULIBALY ;**
 Sous-lieutenant **Souleymane** **DAGNOKO ;**

Corps technique et administratif :

Sous-lieutenant **Boubou** **BAH ;**
Sous-lieutenant **Tata** **COULIBALY ;**
 Sous-lieutenant **Drissa** **DAGNOKO ;**
Sous-lieutenant **Fatoumata** **DIALLO ;**
Sous-lieutenant **Aïchata** **DOUMBIA ;**
 Sous-lieutenant **Souleymane** **KANTE ;**
 Sous-lieutenant **Négué** **THERA ;**
 Sous-lieutenant **Moussa** **THERA ;**

ARMEE DE L'AIR :**Personnel navigant et technique aviation :**

Sous-lieutenant **Adama** **SANOU ;**
 Sous-lieutenant **Moussa** **BOUARE ;**
 Sous-lieutenant **Mahamadou** **KONE ;**

GARDE NATIONALE DU MALI :**Commandement :**

Sous-lieutenant **Sidy** **DIACKO ;**
 Sous-lieutenant **Hamidou** **KABANGOU ;**
 Sous-lieutenant **Boubacar Sidiki** **MAGASSOUBA ;**
 Sous-lieutenant **Ibrahima** **THIENTA ;**
 Sous-lieutenant **Mohamed** **SANGARE ;**
Sous-lieutenant **Salimatou** **DOUMBIA ;**
 Sous-lieutenant **Mamadou** **KONATE ;**
 Sous-lieutenant **Issa** **DIARRA ;**
 Sous-lieutenant **Mamadou Ibrahima** **DIARRA ;**

**DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE
NATIONALE :****Commandement :**

Sous-lieutenant **Ousmane** **MACALOU ;**
 Sous-lieutenant **Abdramane** **TRAORE ;**
 Sous-lieutenant **Diakaridia** **KONE ;**
 Sous-lieutenant **Bernard** **DAKOUO ;**
 Sous-lieutenant **Djibril** **DIARRA ;**
 Sous-lieutenant **Adama Abdoulaye** **DIARRA ;**
 Sous-lieutenant **Simbala** **CAMARA ;**
 Sous-lieutenant **Nana** **SIDIBE ;**

Corps technique et administratif :

Sous-lieutenant **Alassane Gomno** **MAIGA ;**
 Sous-lieutenant **Diarratigui** **SINAYOKO ;**
 Sous-lieutenant **Siriman** **COULIBALY ;**
 Sous-lieutenant **Hassa** **KEITA ;**

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE :**Commandement :**

Sous-lieutenant **Daouda** **DOUMBIA ;**
 Sous-lieutenant **Mahamadou** **KASSOGUE ;**
Sous-lieutenant **Maïmouna** **SOUMOUNOU ;**
Sous-lieutenant **Oumou** **TRAORE ;**
 Sous-lieutenant **Youssouf** **YALCOUYE ;**

Corps technique et administratif :

Sous-lieutenant **Drissa** **CAMARA ;**
 Sous-lieutenant **Bréhima** **FONGORO ;**
 Sous-lieutenant **Mohamed** **SANGARE ;**
 Sous-lieutenant **Boubacar** **TRAORE ;**

**DIRECTION DES TRANSMISSIONS, DES
TELECOMMUNICATIONS ET DE
L'INFORMATIQUE DES ARMEES :****Commandement :**

Sous-lieutenant **Bourama** **TRAORE ;**
 Sous-lieutenant **Souleymane** **DIALLO ;**
 Sous-lieutenant **Souleymane** **KONE ;**
 Sous-lieutenant **Mamadou Hamadoun** **MAIGA ;**
 Sous-lieutenant **Daouda** **TRAORE ;**

Corps technique et administratif :

Sous-lieutenant **Massibiry** **KONE ;**

**DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTE
DES ARMEES :****Personnel infirmier :**

Sous-lieutenant	Aminata	DIARRA ;
Sous-lieutenant	Maïmouna	GUINDO ;
Sous-lieutenant	Assétou	DIARRA ;
Sous-lieutenant	Harouna	SISSOKO ;
Sous-lieutenant	Salif	DEMBELE ;

**DIRECTION DU MATERIEL, DES
HYDROCARBURES ET DU TRANSPORT DES
ARMEES :****Commandement :**

Sous-lieutenant	Boubacar Sidiki	KEITA ;
Sous-lieutenant	Moussa	TRAORE ;

**SOUS-LIEUTENANT, SOUS-COMMISSAIRE DE
POLICE, SOUS-LIEUTENANT SAPEUR-
POMPIER :****ARMEE DE TERRE :****Infanterie :**

Adjudant-chef major **Dramane SAMAKE** Mle 29835 ;
 Adjudant-chef major **Adama DIARRA** Mle 30274 ;
 Adjudant-chef major **Lassana DIAKITE** Mle 30111 ;
 Adjudant-chef major **Modibo DIARRA** Mle 29295 ;
 Adjudant-chef major **Abdoulaye ISSA** Mle 29407 ;
 Adjudant-chef major **Yaya DIALLO** Mle 29455 ;
 Adjudant-chef major **Siaka TOGOLA** Mle 29453 ;
 Adjudant-chef major **Kalifa THERA** Mle 27093 ;
 Adjudant-chef major **Moussa KEITA** Mle 29156 ;
 Adjudant-chef major **Younissa DIARRA** Mle 29264 ;
 Adjudant-chef major **Drissa SAMAKE** Mle 28362 ;
 Adjudant-chef major **Alhousseini ALKAMISS** Mle 27268 ;
 Adjudant-chef major **Daouda KONE** Mle 29792 ;
 Adjudant-chef major **Mahamadou SANOGO** Mle 39553 ;
 Adjudant-chef major **Ousmane KIDA** Mle 42267 ;

ABC :

Adjudant-chef major **Samba SANGARE** Mle 28451 ;
 Adjudant-chef major **Boureima DIARRA** Mle 29691 ;
 Adjudant-chef major **Idrissa ALY** Mle 28752 ;
 Adjudant-chef major **Sidy Mohamed BAGAYOKO** Mle 42221 ;
 Adjudant-chef major **Seydou DEMBELE** Mle 33954 ;

Artillerie :

Adjudant-chef major **Soliba DIARRA** Mle 27144 ;
 Adjudant-chef major **Bourema RAMA** Mle 28644 ;
 Adjudant-chef major **Boubacar ONGOIBA** Mle 27246 ;

Corps technique et administratif :

Adjudant-chef major **Mahamadine CHABANE** Mle 29992 ;
 Adjudant-chef major **Oumar FANE** Mle 28387 ;
 Adjudant-chef major **Mahamadou OUATTARA** Mle 27043 ;
 Adjudant-chef major **Tenin SANOGO** Mle 28936 ;
 Adjudant-chef major **Adama DOUMBIA** Mle 28669 ;
 Adjudant-chef major **Haoua SISSOKO** Mle 28946 ;
 Adjudant-chef major **Ama GUINDO** Mle 28672 ;
 Adjudant-chef major **Boubacar TRAORE** Mle 29182 ;
 Adjudant-chef major **Boubou COULIBALY** Mle 29759 ;
 Adjudant-chef major **Idrissa Gonikoro DIARRA** Mle 28482 ;
 Adjudant-chef **Modibo SIDIBE** Mle 33862 ;
 Adjudant-chef **Moussa DIARRA** Mle 33784 ;

ARMEE DE L'AIR :**Personnel navigant et technique aviation :**

Adjudant-chef major **Seydou KONE** Mle 11402 ;
 Adjudant-chef **Oumar KANTE** Mle 42263 ;
 Adjudant-chef **Abass BARRY** Mle 42224 ;

Corps technique, administratif et de base :

Adjudant-chef major **Mamadou Bobo DIALLO** Mle 11505 ;
 Adjudant-chef major **Yacouba DISSA** Mle 11167 ;
 Adjudant-chef major **Massan KAMATE** Mle 11311 ;
 Adjudant-chef major **Abdoulaye KANTE** Mle 11530 ;
 Adjudant-chef major **Mamadou SIDIBE** Mle 11249 ;
 Adjudant-chef **Tamba KEITA** Mle 11773 ;

GARDE NATIONALE DU MALI :**Commandement :**

Adjudant-chef major **Kantara SISSOKO** Mle 7629 ;
 Adjudant-chef major **Kouyé COULIBALY** Mle 7606 ;
 Adjudant-chef Major **Boubacar BOGORO** Mle 7866 ;
 Adjudant-chef major **Brama BERTHE** Mle 7599 ;
 Adjudant-chef major **Moussa KEITA** Mle 7810 ;
 Adjudant-chef **Moussa DIARRA** Mle 11816 ;
 Adjudant-chef **Ousmane DEMBELE** Mle 11809 ;
 Adjudant-chef **Neïssa Modibo GUEYE** Mle 11802 ;
 Adjudant-chef **Abdramane KONATE** Mle 9597 ;
 Adjudant-chef **Fatimata SAMAKE** Mle 11800 ;

Corps technique et administratif :

Adjudant-chef major **Adama SIDIBE** Mle 7626 ;
 Adjudant-chef major **Séga KANTE** Mle 7716 ;
 Adjudant-chef **Chaka TOGOLA** Mle 9517 ;
 Adjudant-chef **Seydou SAMAKE** Mle 9512 ;
 Adjudant-chef **Samba SANGARE** Mle 9465 ;

DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE :**Commandement :**

Adjudant- Chef major **Amadou Beydi DIALLO** Mle 7969 ;
 Adjudant- Chef major **Mahamadou DIARRA** Mle 7999 ;
 Adjudant- Chef major **Abdoulaye Bamoussa TRAORE** Mle 8165 ;
 Adjudant- Chef major **Mama DIARRA** Mle 7935 ;
 Adjudant- Chef major **Alhousseïny BOUHARY** Mle 7894 ;
 Adjudant- Chef major **Lassana DIALLO** Mle 8631 ;
 Adjudant- chef **Mamadou TRAORE** Mle 9743 ;
 Adjudant- chef **Ladji DIAKITE** Mle 10156 ;
 Adjudant- chef **Moribadié SAMAKE** Mle 9519 ;
 Adjudant- chef **Alassane KEITA** Mle 9015 ;
 Adjudant- chef **Djibril DOUCOURE** Mle 10023 ;

Corps technique et administratif :

Adjudant- Chef major **Mohamoud Idrissa Doumi MAIGA** Mle 7846 ;
 Adjudant- chef **Oumar KEITA** Mle 10526 ;
 Adjudant- chef **Laye DIAKITE** Mle 8574 ;

DIRECTION DU GENIE MILITAIRE**Commandement :**

Adjudant- chef major **Samba TRAORE** Mle 30978 ;
 Adjudant- chef major **Bakary THIAM** Mle 30918 ;
 Adjudant- chef major **Idrissa SAMAKE** Mle 30858 ;
 Adjudant- chef major **Amadou TRAORE** Mle 30939 ;
 Adjudant- chef **Koureïssi Aguïbou TALL** Mle 34868 ;
 Adjudant- chef **Bidia KONATE** Mle 42268 ;

Corps technique et administratif :

Adjudant- chef major **Alassane TRAORE** Mle 30938 ;
 Adjudant- chef major **Fanta SOUMANO** Mle 30909 ;
 Adjudant- chef **Moussa DIARRA** Mle 34422 ;
 Adjudant- chef **Salimata DIABATE** Mle 39598 ;
 Adjudant- chef **Fanta COULIBALY** Mle 34387 ;
 Adjudant- chef **Djoukou SISSOKO** Mle 34490 ;

DIRECTION DES TRANSMISSIONS, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'INFORMATIQUE DES ARMEES**Commandement :**

Adjudant- chef major **Sokona KOUROUMA** Mle 27675 ;
 Adjudant- chef major **Issa IBRAHIM** Mle 30523 ;
 Adjudant- chef major **Moussa CAMARA** Mle 28671 ;
 Adjudant- chef major **Togotan DAO** Mle 30526 ;
 Adjudant- chef major **Rokia CAMARA** Mle 27656 ;

Adjudant- chef major **Cheick Oumar SANGARE** Mle 30472 ;
 Adjudant- chef major **Alfousseyni TRAORE** Mle 30457 ;
 Adjudant- chef major **Koundié TOLO** Mle 30518 ;
 Adjudant- chef **Abdina GUINDO** Mle 42257 ;
 Adjudant- chef **Moussa KEITA** Mle 42309 ;
 Adjudant- chef **Hawa KONE** Mle 42270 ;
 Adjudant- chef **Ibrahim CISSE** Mle 42307 ;
 Adjudant- chef **Allaseyni Moussa YALCOUYE** Mle 33890 ;

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTE DES ARMEES :**Personnel infirmier :**

Adjudant- chef major **Mamadou Gnama DIARRA** Mle 30385 ;
 Adjudant- chef **Zoumana DIAKITE** Mle S/0789 ;
 Adjudant- chef **Django KEITA** Mle S/0942 ;
 Adjudant- chef **Alimata KANE** Mle 34074 ;
 Adjudant- chef **Sidi Mohamed Ali DIALLO** Mle S/0790 ;
 Adjudant- chef **Kadidiatou KONE** Mle S/0794 ;

DIRECTION DU MATERIEL, DES HYDROCARBURES ET DU TRANSPORT DES ARMEES :

Adjudant- chef- major **Daouda DIARRA** Mle 10978 ;

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE :

Adjudant- chef major de Police **Modibo KONE** Mle 2802 ;
 Adjudant- chef major de Police **Alou Sidi DIALLO** Mle 2963 ;
 Adjudant- chef major de Police **Mady DIALLO** Mle 2968 ;
 Adjudant- chef major de Police **Joseph DEMBELE** Mle 3021 ;
 Adjudant- chef major de Police **Lamine Zié TRAORE** Mle 3036 ;
 Adjudant- chef major de Police **Gaoussou DIALLO** Mle 3163 ;
 Adjudant- chef major de Police **Tamba KEITA** Mle 3177 ;
 Adjudant- chef major de Police **Adama KANE** Mle 3189 ;
 Adjudant- chef major de Police **Diakaridia DEMBELE** Mle 3216 ;
 Adjudant- chef de Police **Adama N'Fa DOUMBIA** Mle 4286 ;
 Adjudant- chef de Police **Drissa Abdoulaye COULIBALY** Mle 4151 ;
 Adjudant- chef de Police **Abdoulaye KEITA** Mle 4306.

Les intéressés bénéficient, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 février 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2025-0139/PT-RM DU 26 FEVRIER 2025
PORTANT NOMINATION, A TITRE POSTHUME,
D'UN PERSONNEL OFFICIER AU GRADE DE
CAPITAINE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition,

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires,

DECRETE :

Article 1er : Le Lieutenant **Bakary TRAORE**, de la Direction des Transmissions, des Télécommunications et de l'Informatique des Armées, est nommé, à titre posthume, au grade de **Capitaine**, à compter du **1er août 2024**.

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 février 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2025-0140/PT-RM DU 26 FEVRIER 2025
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La **Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille »** est décernée, à titre posthume, au Lieutenant **Bakary TRAORE**, de la Direction des Transmissions, des Télécommunications et de l'Informatique des Armées.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 février 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2025-0141/PT-RM DU 26 FEVRIER 2025
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE, A TITRE POSTHUME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création d'Ordres nationaux ;

Vu le Décret n°2019-1008/P-RM du 24 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Mali,

DECRETE :

Article 1er : La **Médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie « Abeille »** est décernée, à titre posthume, au Soldat de 1ère Classe **Fassirima SOUMANO**, N°Mle E/0696, de la Direction du Génie militaire.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux du Mali est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 février 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2025-0142/PM-RM DU 26 FEVRIER 2025
PORTANT NOMINATION DE CHARGES DE
MISSION AU CABINET DU PREMIER MINISTRE**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 09 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2013-259/P-RM du 15 mars 2013 fixant les taux des indemnités et primes accordées à certains personnels de la Primature ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2023-0209/PM-RM du 28 mars 2023 fixant l'organisation du Cabinet du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés en qualité de **Chargés de mission** au Cabinet du Premier ministre :

- Monsieur **Ibrahima TRAORE**, Gestionnaire ;
- Monsieur **Famoussa SIDIBE**, Journaliste-Réalisateur ;
- Monsieur **Abdoulaye Macina DIALLO**, Comptable-Financier ;
- Monsieur **Ibrahim DIALLO**, Juriste.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 26 février 2025

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**DECRET N°2025-0143/PT-RM DU 03 MARS 2025
PORTANT NOMINATION D'UN SOUS-
DIRECTEUR A LA DIRECTION DE LA SECURITE
MILITAIRE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°95-038 du 20 avril 1995 portant création de la Direction de la Sécurité militaire ;

Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant organisation générale de la Défense nationale ;

Vu l'Ordonnance n°2023-015/PT-RM du 21 mars 2023, modifiée, portant Statut général des Militaires ;

Vu le Décret n°2022-0529/PT-RM du 05 septembre 2022 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction de la Sécurité militaire,

DECRETE :

Article 1er : Le Lieutenant-colonel **Youba KONTE**, de l'Armée de l'Air, est nommé **Sous-directeur Analyse et Documentation** à la Direction de la Sécurité militaire.

Il bénéficie, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 mars 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**DECRET N°2025-0144/PT-RM DU 03 MARS 2025
PORTANT NOMINATION AU CABINET DU MINISTRE
DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA
DECENTRALISATION**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 09 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au Cabinet du ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, en qualité de :

Chef de Cabinet :

- Colonel **Abdramane OUATTARA** ;

Chargés de mission :

- Monsieur **Mouro SOW**, Ingénieur du Génie civil et des Mines ;

- Monsieur **Modibo Bakary TRAORE**, Enseignant ;

- Monsieur **Alhadou COULIBALY**, Gestionnaire ;

- Monsieur **Alasseyni TOLO**, Juriste ;

Secrétaire particulier :

- Adjudant-chef **Mamadou Lamine SYLLA**, Gendarme.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 mars 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Administration territoriale
et de la Décentralisation,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0145/PT-RM DU 03 MARS 2025
PORTANT NOMINATION AU CABINET DU
MINISTRE DE LA REFONDATION DE L'ETAT,
CHARGE DES RELATIONS AVEC LES
INSTITUTIONS**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 09 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au Cabinet du ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions :

Chef de Cabinet :

- Monsieur **Adama DIARRA**, Juriste ;

Chargés de mission :

- Monsieur **Ismaila OUATTARA**, Enseignant ;
 - Madame **KONATE Mariétou dite DIONGOLO**, Journaliste ;
 - Madame **BERTHE Fatoumata DJIRE**, N°Mle 936-42-H, Administrateur civil ;
 - Madame **Fatoumata SAMAKE**, N°Mle 498-48-E, Administrateur de l'Action sociale ;
 - Monsieur **Youssef TRAORE**, Spécialiste en Communication ;

Attaché de Cabinet :

- Monsieur **Hamidou DJIRE**, Juriste ;

Secrétaire particulier :

- Madame **TOURE Massaran COULIBALY**, Programmeur informatique.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 mars 2025

**Le Président de la Transition,
 Chef de l'Etat,
 Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
 Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Refondation de l'Etat,
 chargé des Relations avec les Institutions,
 Bakary TRAORE**

**Le ministre de l'Economie
 et des Finances,
 Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0146/PT-RM DU 03 MARS 2025
 PORTANT NOMINATION AU CABINET DU
 MINISTRE DE LA SECURITE ET DE LA
 PROTECTION CIVILE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
 L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 09 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au Cabinet du ministre de la Sécurité et de la Protection civile, en qualité de :

Chef de Cabinet :

- Contrôleur principal de Police **Seydou Mamadou DOUMBIA** ;

Chargés de mission :

- Monsieur **El Hadji Boutout Aliou SALL**, Journaliste ;

- Colonel Sapeur-pompier **Assitan Haidara** ;

- Lieutenant-colonel **Adama Diakite** ;

- Monsieur **Yacouba Diallo**, Criminologue ;

- Monsieur **Diarra Diakite**, Journaliste ;

Attaché de Cabinet :

- Adjudant-chef **Amadou Bagayoko** ;

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 mars 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile,
Général de Division Daoud Aly MOHAMMEDINE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0147/PT-RM DU 03 MARS 2025
PORTANT NOMINATION AU CABINET DU
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE
LA COOPERATION INTERNATIONALE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 09 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétaire général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au Cabinet du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, en qualité de :

Chef de Cabinet :

- Monsieur **Amadou Macina**, Juriste ;

Chargés de mission :

- Monsieur **Issiaka Sadou MAIGA**, N°Mle 958-12-Z, Inspecteur des Services pénitentiaires et de l'Education surveillée ;
- Monsieur **Cheich Ahmed Tidjane SYLLA**, Informaticien ;
- Madame **Namatou AROUBONCANA**, Gestionnaire ;
- Monsieur **Alfousseiny SIDIBE**, Journaliste/ Communicateur ;

Attaché de Cabinet :

- Monsieur **Samanou DIALLO**, Diplômé en Management ;

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 mars 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0148/PT-RM DU 03 MARS 2025
PORTANT NOMINATION D'UN INSPECTEUR DES
SERVICES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°00-052/P-RM du 27 septembre 2000 portant création de l'Inspection des Services diplomatiques et consulaires ;

Vu le Décret n°01-068/P-RM du 12 février 2001 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Inspection des Services diplomatiques et consulaires ;

Vu le Décret n°01-155/P-RM du 29 mars 2001 fixant les taux des indemnités et primes allouées au personnel de contrôle du Contrôle général des Services publics et des Inspections des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0512/P-RM du 07 juillet 2014 fixant le cadre organique de l'Inspection des Services diplomatiques et consulaires ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Amadou Diarra YALCOUYE**, N°Mle 0103.184-E, Conseiller des Affaires étrangères, est nommé **Inspecteur** à l'Inspection des Services diplomatiques et consulaires.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 mars 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0149/PT-RM DU 03 MARS 2025
PORTANT NOMINATION DU PREMIER
CONSEILLER A L'AMBASSADE DU MALI A DOHA
(QATAR)**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°05-039 du 22 juillet 2005 fixant des indices de
traitement des personnels occupant certains emplois dans
les Missions diplomatiques et consulaires ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant
principes fondamentaux de la création, de l'organisation
et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°96-044/P-RM du 08 février 1996, modifié,
fixant les avantages accordés au personnel diplomatique,
administratif et technique dans les Missions diplomatiques
et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°04-097/P-RM du 31 mars 2004 fixant les
attributions des membres du personnel diplomatique et
consulaire ;

Vu le Décret n°05-464/P-RM du 17 octobre 2005, modifié,
fixant la valeur du point d'indice de traitement des
personnels occupant certains emplois dans les Missions
diplomatiques et consulaires ainsi que leurs primes et
indemnités ;

Vu le Décret n°2012-070/P-RM du 2 février 2012, modifié,
abrogeant et remplaçant le Décret n°09-445/P-RM du 10
septembre 2009 portant répartition des Postes
diplomatiques et consulaires de la République du Mali ;

Vu le Décret n°2018-0517/P-RM du 20 juin 2018, modifié,
fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement
des Missions diplomatiques et des Postes consulaires du
Mali ;

Vu le Décret n°2018-0520/P-RM du 20 juin 2018, modifié,
fixant les cadres organiques des Missions diplomatiques
du Mali (Asie et Océanie) ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Nassirou Soufiana MAIGA**,
N°Mle 0125-958-J, Magistrat, est nommé **Premier
Conseiller** à l'Ambassade du Mali à Doha (Qatar).

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions
antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal
officiel.

Bamako, le 03 mars 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,
Abdoulaye DIOP**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0150/PT-RM DU 03 MARS 2025
PORTANT NOMINATION DE CHARGES DE
MISSION AU CABINET DU MINISTRE DE
L'ENERGIE ET DE L'EAU**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant
principes fondamentaux de la création, de l'organisation
et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié,
fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités
allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié,
fixant les règles générales d'organisation et de
fonctionnement des Cabinets des départements
ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 09 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés **Chargés de mission** au Cabinet du ministre de l'Energie et de l'Eau :

- Madame **LY Fatoumata KANE**, Ingénieur ;
- Monsieur **Moussa Oumar SOW**, Juriste ;
- Monsieur **Drissa SAMAKE**, Ingénieur ;
- Monsieur **Gaoussou Cherif KEITA**, Ingénieur.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 mars 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Energie
et de l'Eau,
Boubacar DIANE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0151/PT-RM DU 03 MARS 2025
PORTANT NOMINATION DU CHEF DE CABINET
DU MINISTRE DE LA SANTE ET DU
DEVELOPPEMENT SOCIAL**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 09 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Mamadou GUINDO**, Juriste, est nommé **Chef de Cabinet** du ministre de la Santé et du Développement social.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 mars 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Santé et du
Développement social,
Colonel Assa Badiallo TOURE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0152/PT-RM DU 03 MARS 2025
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR
GENERAL DE L'INSTITUT D'ETUDES ET DE
RECHERCHE EN GERONTO-GERIATRIE
DENOMME « MAISON DES AINES »**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi 2022-001 du 25 février 2022 portant révision de
la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant
principes fondamentaux de la création, de l'organisation
et du contrôle des services publics ;

Vu la Loi n°98-038 du 20 juillet 1998 portant création de
l'Institut d'Etudes et de Recherche en Géroto-Gériatrie
dénommé « Maison des Aînés » ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié,
fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités
allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°98-956/P-RM du 20 août 1998 fixant
l'organisation et les modalités de fonctionnement de
l'Institut d'Etudes et de Recherche en Géroto-Gériatrie
dénommé « Maison des Aînés » ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014,
modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et
indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Sominé DOLO**, N°Mle 0115-264-
G, Enseignant-Chercheur, est nommé **Directeur général**
de l'Institut d'Etudes et de Recherche en Géroto-Gériatrie
dénommé « Maison des Aînés ».

Article 2 : Le présent décret, qui abroge le Décret n°2019-
0277/P-RM du 02 avril 2019 portant nomination du
Directeur général de l'Institut d'Etudes et de Recherche
en Géroto-Gériatrie dénommé « Maison des Aînés », sera
enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 mars 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Santé et du
Développement social,
Colonel Assa Badiallo TOURE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0153/PT-RM DU 03 MARS 2025
PORTANT NOMINATION AU CABINET DU
MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DU DIALOGUE SOCIAL**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant
principes fondamentaux de la création, de l'organisation
et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié,
fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités
allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié,
fixant les règles générales d'organisation et de
fonctionnement des Cabinets des départements
ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 09 août 2012, modifié,
fixant les conditions d'emploi et de rémunération des
membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la
République, du Secrétariat général de la Présidence de la
République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets
ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au Cabinet du ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social, en qualité de :

Chargés de mission :

- Monsieur **Badra Aliou SANGARE**, Juriste ;
- Monsieur **Cheick Oumar TOURE**, Spécialiste en Histoire-Géographie ;
- Madame **Hamsétou TOURE**, Journaliste-reporter ;

Secrétaire particulier :

- Madame **Aïssata DIARRA**, N°Mle 0132-640-C, Ingénieur informaticien.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 mars 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre du Travail, de la Fonction
publique et du Dialogue social,
Fassoun COULIBALY**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0154/PT-RM DU 03 MARS 2025
PORTANT NOMINATION D'INSPECTEURS A
L'INSPECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET
DE LA CONSTRUCTION CITOYENNE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu la Loi n°2023-059 du 21 décembre 2023 portant création de l'Inspection de la Jeunesse, des Sports et de la Construction citoyenne ;

Vu le Décret n° 142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n° 01-155/P-RM du 29 mars 2001 fixant les taux des indemnités et primes allouées au personnel de contrôle du Contrôle général des Services publics et des Inspections des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2023-0832/PT-RM du 29 décembre 2023 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Inspection de la Jeunesse, des Sports et de la Construction citoyenne ;

Vu le Décret n°2023-0848/PT-RM du 29 décembre 2023 fixant le cadre organique de l'Inspection de la Jeunesse, des Sports et de la Construction citoyenne ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés **Inspecteurs** à l'Inspection de la Jeunesse, des Sports et de la Construction citoyenne,

- Monsieur **Sina DEMBELE**, N°Mle 752.77-Y, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports ;

- Monsieur **Oumar Hamadada TOURE**, N°Mle 752.82-D, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 mars 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé de
l'Instruction civique et de la Construction citoyenne,
Abdoul Kassim Ibrahim FOMBA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0155/PT-RM DU 03 MARS 2025
PORTANT NOMINATION D'UN CHARGE DE
MISSION AU CABINET DU MINISTRE DE
L'AGRICULTURE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 09 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Manda Sadio KEITA**, N°Mle 0127-263-S, Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural, est nommé **Chargé de mission** au Cabinet du ministre de l'Agriculture.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 mars 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Agriculture,
Daniel Siméon KELEMA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0156/PT-RM DU 03 MARS 2025
PORTANT NOMINATION AU CABINET DU
MINISTRE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT,
DES DOMAINES, DE L'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DE LA POPULATION**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 09 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au Cabinet du ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population, en qualité de :

Chef de Cabinet :

- Monsieur **Amadou DIARISSO**, Economiste ;

Chargés de mission :

- Monsieur **Abakary TOURE**, Juriste ;
- Monsieur **Moulaye Idrissa TOURE**, Spécialiste en Communication et Relations économiques internationales;
- Madame **Assietou TOURE**, Urbaniste ;
- Monsieur **Moussa Issa DAOU**, Juriste ;

Attaché de Cabinet :

- Monsieur **Abazari MAIGA**, Gestionnaire des Ressources humaines ;

Secrétaire particulier :

- Madame **Fanta TRAORE**, Secrétaire de Direction.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 mars 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population,
Imirane Abdoulaye TOURE**

**Le ministre de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0157/PT-RM DU 03 MARS 2025
PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE
PARTICULIER DU MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET
DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 09 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Madame **Fanta CAMARA**, Comptable, est nommée **Secrétaire particulier** du ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 mars 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Environnement, de
l'Assainissement et du Développement durable,
Madame DOUMBIA Mariam TANGARA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0158/PT-RM DU 03 MARS 2025
PORTANT NOMINATION A L'INSPECTION DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°2012-013/P-RM du 09 mars 2012 portant création de l'Inspection de l'Environnement et de l'Assainissement ;

Vu le Décret n°01-155/P-RM du 29 mars 2001 fixant les taux des indemnités et primes allouées au personnel de contrôle du Contrôle général des Services publics et des Inspections des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-167/P-RM du 12 mars 2012 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Inspection de l'Environnement et de l'Assainissement ;

Vu le Décret n°2012-388/P-RM du 12 juillet 2012 déterminant le cadre organique de l'Inspection de l'Environnement et de l'Assainissement ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés à l'Inspection de l'Environnement et de l'Assainissement, en qualité de :

Inspecteur en Chef :

- Monsieur **Abdourahamane Oumarou TOURE**, N°Mle 769-77.Y, Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural ;

Inspecteurs :

- Monsieur **Broulaye DIALLO**, N°Mle 791.91-N, Vétérinaire et Ingénieur d'Elevage ;

- Monsieur **Makan Souleymane DIALLO**, N°Mle 0104.245-K, Professeur de l'Enseignement secondaire ;

- Monsieur **Keffa DEMBELE**, N°Mle 0128.195-B, Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 mars 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Environnement, de l'Assainissement
et du Développement durable,
Madame DOUMBIA Mariam TANGARA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0159/PT-RM DU 03 MARS 2025
PORTANT NOMINATION AU CABINET DU
MINISTRE DE LA COMMUNICATION, DE
L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DE LA
MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant
principes fondamentaux de la création, de l'organisation
et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié,
fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités
allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié,
fixant les règles générales d'organisation et de
fonctionnement des Cabinets des départements
ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 09 août 2012, modifié,
fixant les conditions d'emploi et de rémunération des
membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la
République, du Secrétariat général de la Présidence de la
République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets
ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014,
modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et
indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au Cabinet du ministre de la
Communication, de l'Economie numérique et de la
Modernisation de l'Administration, en qualité de :

Chef de Cabinet :

- Monsieur **Mohamed AGALBACHAR**, Gestionnaire des
Ressources humaines ;

Chargés de mission :

- Monsieur **Fayçal AGAGALY**, Spécialiste en Marketing;
- Monsieur **Amara AG HAMDONA**, Gestionnaire des
Ressources humaines ;
- Monsieur **Moulaye Reggani HAIDARA**, Gestionnaire;
- Madame **Zarha WALET HAMED IDDA**, Gestionnaire;

Attaché de Cabinet :

- Sergent **Mohamed AG BACRENE**.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions
antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal
officiel.

Bamako, le 03 mars 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de la Communication, de
l'Economie numérique et de la Modernisation
de l'Administration,
Alhamdou AG ILYENE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0160/PT-RM DU 03 MARS 2025
PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DE
L'ARTISANAT, DE LA CULTURE, DE L'INDUSTRIE
HOTELIERE ET DU TOURISME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant
principes fondamentaux de la création, de l'organisation
et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 09 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme, en qualité de :

Conseillers techniques :

- Monsieur **Bamodi SOW**, N°Mle 0115.614-E, Ingénieur informaticien ;
- Monsieur **Djibril NIARE**, N°Mle 0131.059-F, Administrateur du Tourisme ;

Chargés de mission :

- Monsieur **Salia MALE**, Enseignant ;
- Monsieur **Youssef KONE**, Spécialiste en Marketing ;
- Monsieur **Alpha Atikou MAIGA**, Journaliste ;
- Monsieur **Amadou DIABATE**, Ingénieur des Travaux agricoles ;
- Madame **Fadimata WALLEY AGHATAM**, Juriste ;

Attaché de Cabinet :

- Monsieur **Dramane DOUMBIA**, Juriste ;

Secrétaire particulier :

- Madame **Ramata BOCOUM**, Archiviste.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 mars 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Artisanat, de la
Culture, de l'Industrie
hôtelière et du Tourisme,
Mamou DAFPE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0161/PT-RM DU 03 MARS 2025
PORTANT NOMINATION AU CABINET DU
MINISTRE DES AFFAIRES RELIGIEUSES, DU
CULTE ET DES COUTUMES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 09 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au Cabinet du ministre des Affaires religieuses, du Culte et des Coutumes, en qualité de :

Chargés de mission :

- Monsieur **Mamadou Issa COULIBALY**, Interprète ;
- Madame **CISSE Zeïnab KEITA**, N°Mle 0101.229-H, Professeur de l'Enseignement secondaire ;
- Monsieur **Ibrahim dit Seriba BAMBA**, Auditeur et Contrôleur de Gestion ;
- Monsieur **Khalilou Abdoulaye CAMARA**, Gestionnaire d'Entreprises ;
- Monsieur **Yaya TRAORE**, Gestionnaire des Ressources humaines ;

Attaché de Cabinet :

- Monsieur **Abdoulaye DIAKITE**, Informaticien ;

Secrétaire particulier :

- Madame **Aïssata BALLO**, Gestionnaire des Ressources humaines.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 mars 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre des Affaires religieuses, du
Culte et des Coutumes,
Mahamadou KONE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0162/PT-RM DU 03 MARS 2025
PORTANT NOMINATION AU CABINET DU
MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER
MINISTRE, CHARGE DES REFORMES
POLITIQUES ET DU SOUTIEN AU PROCESSUS
ELECTORAL**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au Cabinet du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Reformes politiques et du Soutien au Processus électoral, en qualité de :

Chef de Cabinet :

- Monsieur **Allaye TESSOUGUE**, Juriste ;

Conseillers techniques :

- Monsieur **Sidiki COULIBALY**, N°Mle 01.00239-CT19, Professeur de l'Enseignement seconadiare ;

- Madame **Sabine DAKOUO**, N°Mle 0116.170-L, Administrateur civil, membre du Corps préfectoral ;

Chargés de mission :

- Monsieur **Mohamed Alhassane Oumar TELFI**, N°Mle 0132.812-Y Ingénieur informaticien ;
- Madame **Saoudatou DEMBELE**, Juriste ;
- Monsieur **Almoustapha Nouhou TOURE**, Juriste ;

Attaché de Cabinet :

- Monsieur **Drissa SANGARE**, N°Mle 0137.458-C, Garçon de Bureau ;

Secrétaire particulier :

- Monsieur **Hamady SIMA**, Juriste.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 mars 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre délégué auprès du Premier
ministre, chargé des Reformes politiques et du
Soutien au Processus électoral,
Mamani NASSIRE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2025-0163/PT-RM DU 03 MARS 2025 FIXANT LE CADRE ORGANIQUE DE L'AGENCE
COMPTABLE CENTRALE DU TRESOR**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°2024-017/PT-RM du 27 septembre 2024, modifiée, portant création de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique ;

Vu l'Ordonnance n°2025-011/PT-RM du 21 février 2025 portant de l'Agence comptable centrale du Trésor ;

Vu le Décret n°179/PG-RM du 23 juillet 1985 fixant les conditions et procédures d'élaboration et de gestion des cadres organiques ;

Vu le Décret n°204/PG-RM du 21 août 1985 déterminant les modalités de gestion et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret n°2025-0126/PT-RM du 26 février 2025 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence comptable centrale du Trésor ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le cadre organique de l'Agence comptable centrale du Trésor est fixé comme suit :

STRUCTURES-EMPLOIS	CADRES-CORPS	CAT	EFFECTIFS/ANNEE				
			I	II	III	IV	V
DIRECTION							
Agent comptable central du Trésor	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
1 ^{er} Fondé de Pouvoirs	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
2 ^{ème} Fondé de Pouvoirs	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
SECRETARIAT							
Chef de Secrétariat	Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration	B2/B1	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire d'Administration/ Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	2	2	3	3	4
Planton	Contractuel	E	1	1	1	1	1
Chauffeur	Contractuel	D	1	1	2	2	2
BUREAU INFORMATIQUE ET ARCHIVES							
Chef de Bureau	Ingénieur informaticien/ Administrateur des Arts et de la Culture/Technicien de l'Informatique/Technicien des Arts et de la Culture	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé de l'Informatique	Ingénieur informaticien/ Technicien de l'Informatique	A/B2	0	1	1	1	1
Archiviste	Technicien des Arts et de la Culture	B2	1	1	1	1	1
DIVISION COMPTABILITE							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
SECTION COMPTABILITE GENERALE							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé de la Comptabilité générale	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	2	2	3	3	4

Chargé de la Comptabilité des Engagements hors Bilan	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	2	2	2	2	2
SECTION COMPTES FONDS PARTICULIERS							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé des Comptes Projets/Programmes	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	2	2	3	3	4
Chargé des Fonds spéciaux	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	3	3	4	4	5
SECTION COMPTES DE GESTION							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé de la Centralisation des Données	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/ Adjoint des Services financiers/ Adjoint des Services économiques	A/B2/B1/C	1	1	1	1	2
Chargé de la Confection des Comptes de Gestion	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/ Adjoint des Services financiers/ Adjoint des Services économiques	A/B2/B1/C	1	1	2	2	2
DIVISION GESTION DE LA TRESORERIE							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur de la Statistique	A	1	1	1	1	1
SECTION SUIVI ET GESTION PREVISIONNELLE DE LA TRESORERIE DE L'ETAT							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien de la Statistique	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé des Plans prévisionnels de Trésorerie	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien de la Statistique	A/B2/B1	2	2	2	3	3

Chargé du Suivi des Emissions et du Service de la Dette	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien de la Statistique	A/B2/B1	1	1	2	2	2
SECTION SUIVI DES COMPTES FINANCIERS							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé des Comptes financiers de l'Etat	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	2	2	2	3	3
Chargé des Comptes financiers des autres Organismes publics	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	1	1
DIVISION CENTRALISATION							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur de la Statistique	A	1	1	1	1	1
SECTION TRANSFERTS							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé des Transferts entre l'ACCT et les Postes comptables rattachés	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1/C	2	2	2	2	2
Chargé des Transferts entre l'ACCT et Trésoreries de Région et du District	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/ Adjoint des Services financiers/ Adjoint des Services économiques	A/B2/B1/C	2	2	3	3	4
SECTION COMPTES PUBLICS							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien de la Statistique	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé de la Vérification et de la Centralisation des Données	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien de la Statistique	A/B2/B1	2	2	3	4	4

Chargé de la Confection du Compte général de l'Administration des Finances (CGAF)	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien de la Statistique	A/B2/B1	2	2	3	3	4
Chargé de la Production du Projet de loi et de Règlement	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien de la Statistique	A/B2/B1	2	2	3	3	4
SECTION STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur de la statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien de la Statistique	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé de l'Exploitation et l'Analyse des Données sur les Statistiques des Finances publiques	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien de la Statistique	A/B2/B1	1	1	2	2	2
Chargé de Confection des Statistiques des Finances publiques	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieur de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien de la Statistique	A/B2/B1	1	1	1	1	2
Total général			50	51	63	66	75

Article 2 : Le présent décret abroge le Décret n°02-237/P-RM du 10 mai 2002 déterminant le cadre organique de l'Agence comptable centrale du Trésor.

Article 3 : Le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 mars 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre du Travail, de la Fonction
publique et du Dialogue social,
Fassoun COULIBALY**

**DECRET N°2025-0164/PT-RM DU 03 MARS 2025
FIXANT LE CADRE ORGANIQUE DE L'AGENCE
COMPTABLE CENTRALE DES DEPOTS**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°2024-017/PT-RM du 27 septembre 2024, modifiée, portant création de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique ;

Vu l'Ordonnance n°2025-012/PT-RM du 21 février 2025 portant création de l'Agence comptable centrale des Dépôts;

Vu le Décret n°179/PG-RM du 23 juillet 1985 fixant les conditions et procédures d'élaboration et de gestion des cadres organiques ;

Vu le Décret n°204/PG-RM du 21 août 1985 déterminant les modalités de gestion et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret n°2025-0127/PT-RM du 26 février 2025 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence comptable centrale des Dépôts ;

Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le cadre organique de l'Agence comptable centrale des Dépôts est fixé comme suit :

STRUCTURES-EMPLOIS	CADRES-CORPS	CAT.	EFFECTIFS/ANNEE				
			I	II	III	IV	V
DIRECTION							
Agent comptable central des Dépôts	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
Fondé de Pouvoirs	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
SECRETARIAT							
Chef de Secrétariat	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration	B2/B1	1	1	1	1	1
Secrétaire	Secrétaire d'Administration/Attaché d'Administration/Adjoint d'Administration	B2/B1/C	1	1	1	1	1
Archiviste	Technicien des Arts et de la Culture	B2	1	1	1	1	1
Planton	Contractuel	E	1	1	1	1	1
Chauffeur	Contractuel	D	1	1	1	1	1
DIVISION TRESORERIE							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
SECTION COMPTES FINANCIERS ET GESTION PREVISIONNELLE DE LA TRESORERIE							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé de la Gestion des Comptes financiers	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	2	2	3
Chargé des Caisses et des Guichets	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	2	2	3	4	5
Chargé de Suivi de la Trésorerie	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2/B1	1	1	1	2	2

SECTION COMPENSATION ET CONTENTIEUX							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé des Chèques Trésor public	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	A/B2/B1/C	2	2	3	3	4
Chargé des Compensations	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Administrateur civil/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/ Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	A/B2/B1/C	2	2	3	3	4
Chargé des Réclamations et du Contentieux	Administrateur civil/Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques	A	1	1	2	2	2
DIVISION GESTION DE LA CLIENTELE							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
SECTION ACCUEIL ET PROMOTION DES PRODUITS							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé de l'Accueil, de l'Orientation, du Conseil des Clients et de la Promotion des Produits et des Prestations	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	A/B2/B1/C	1	1	2	3	4
Chargé des Ouvertures des Comptes	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	A/B2/B1/C	1	1	2	3	4
SECTION GESTION DES COMPTES							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé de la Gestion des Comptes des Institutionnels	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	A/B2/B1/C	1	1	2	3	3

Chargé de la Gestion des Comptes particuliers	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	A/B2/B1/C	1	1	2	3	3
DIVISION COMPTABILITE							
Chef de Division	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieurs de la Statistique	A	1	1	1	1	1
SECTION COMPTABILITE GENERALE							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieurs de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien de la Statistique	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé de Tenue de la Comptabilité générale du Poste et de l'Etablissement de la Balance générale des Comptes	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieurs de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien de la Statistique/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	A/B2/B1/C	1	1	2	2	3
Chargé de l'Etablissement des Etats comptables et financiers du Poste	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieurs de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Technicien de la Statistique/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques	A/B2/B1/C	1	1	2	3	3
SECTION CENTRALISATION ET STATISTIQUES							
Chef de Section	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieurs de la Statistique/Technicien de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Services financiers/Contrôleur des Services économiques	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé des Comptes de Liaisons avec les autres Postes comptables et de la Production des Statistiques	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieurs de la Statistique/Technicien de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques/ Agent technique de la Statistique	A/B2/B1/C	1	1	2	3	3
Chargé de Compte de Gestion et des Statistiques	Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/Inspecteur des Services économiques/Ingénieurs de la Statistique/Technicien de la Statistique/Contrôleur du Trésor/Contrôleur des Finances/Contrôleur des Services économiques/Adjoint du Trésor/Adjoint des Services financiers/Adjoint des Services économiques/ Agent technique de la Statistique	A/B2/B1/C	1	1	2	3	3

DIVISION INFORMATIQUE							
Chef de Division	Ingénieur informaticien/Inspecteur du Trésor/Inspecteur des Finances/ Inspecteur des Services économiques	A	1	1	1	1	1
SECTION GESTION DES SYSTEMES ET MOYENS DE PAIEMENT							
Chef de Section	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé de la Gestion des Systèmes et Moyens de Paiement	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	1	2	2
Chargé de la Maintenance des Systèmes et du Réseau informatique	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	1	1	1
SECTION BASES DE DONNEES							
Chef de Section	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	1	1	1
Chargé de l'Utilisation des Applications/Programmes et Exploitation des Données	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	1	2	2
Chargé du Suivi et de l'Administration du Système et des Bases de Données	Ingénieur informaticien/Technicien de l'Informatique	A/B2	1	1	1	1	1
TOTAL			40	40	53	64	71

Article 2 : Le ministre de l'Economie et des Finances et le ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 03 mars 2025

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre du Travail, de la Fonction
publique et du Dialogue social,
Fassoun COULIBALY**

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

Suivant récépissé n°0664/G.DB-CAB en date du 10 décembre 2024, il a été créé une association dénommée : «Coordination des Associations et Amicales des anciens Sportifs et Sympathisants du Mali», en abrégé (CO-AMSPORT).

But : renforcer la cohésion, la solidarité et l'entente entre les membres ; contribuer à la consolidation de la paix et de la cohésion sociale entre les anciens sportifs et leurs sympathisants en République du Mali ; établir un cadre de partenariat avec d'autres associations visant les mêmes objectifs sur le plan national, etc.

Siège Social : Bamako, Korofina –Sud ; Rue : 94, Porte : 134.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Abdoulaye DIENG

1er Vice-président : Amadou SAMAKE

2ème Vice-président : Abdoulaye NIAMBELE

3ème Vice-président : Souleymane SOGODOGO

4ème Vice-président : Abdoulaye COULIBALY

5ème Vice-président : Bissi SANGARE

6ème Vice-président : Ismaila DIARRA

7ème Vice-président : Boukader DIARRA

8ème Vice-président : Mamadou DIARRA

9ème Vice-président : Oumar DIARRA

10ème Vice-président : Boubacar DIAKITE

11ème Vice-président : Sadio Baba CISSE

Secrétaire général : Mamadou N DIALLO

Secrétaire général adjoint : Seydou TRAORE

Secrétaire administratif : Ousmane SYLLA

Secrétaire administratif adjoint : Ousmane SIDIBE

Secrétaire chargé à la solidarité et à l'action sociale :
Mamadou (Mha) KONATE

1er Secrétaire adjoint chargé à la solidarité et à l'action sociale : Modibo TRAORE

2ème Secrétaire adjoint chargé à la solidarité et à l'action sociale : Baoumar TRAORE

3ème Secrétaire adjoint chargé à la solidarité et à l'action sociale : Taboulé KEITA

4ème Secrétaire adjoint chargé à la solidarité et à l'action sociale : Mamadou KEITA

Secrétaire chargé des relations avec les institutions et les corporations : Mahamane NOUMANZANA

1er Secrétaire adjoint des relations avec les institutions et les corporations : Kassoum TOURE

2ème Secrétaire adjoint des relations avec les institutions et les corporations : Seydou F Mady DIARRA

Secrétaire chargé à l'organisation : Baba Ezobio KEITA

1er Secrétaire adjoint chargé à l'organisation : Aly DIOP

2ème Secrétaire adjoint chargé à l'organisation : Moussa FOMBA

3ème Secrétaire adjoint chargé à l'organisation : Gaoussou MARIKO

4ème Secrétaire adjoint chargé à l'organisation : Abdoulaye COUMARE

5ème Secrétaire adjoint chargé à l'organisation : Mahamane CISSE

6ème Secrétaire adjoint chargé à l'organisation : Ousmane KARMBE

7ème Secrétaire adjoint chargé à l'organisation : Korotoumou Tit TOURE

8ème Secrétaire adjoint chargé à l'organisation : Aguibou TALL

Secrétaire à la communication : Mamady DIAKITE

1er Secrétaire adjoint à la communication : Yacouba DANSOKO

2ème Secrétaire adjoint à la communication : Fousseyni TRAORE

3ème Secrétaire adjoint à la communication : Boubacar TOURE

Secrétaire aux finances : Bani TOURE

Secrétaire adjoint aux finances : Amadou OUATTARA

Secrétaire adjoint aux finances : Amadou SOW

Secrétaire chargé des anciens sportifs maliens établis à l'extérieur : Moussa D. KEITA

1er Secrétaire adjoint chargé des anciens sportifs maliens établis à l'extérieur : Mohamed DJILLA

2ème Secrétaire adjoint chargé des anciens sportifs maliens établis à l'extérieur : Cheick Oumar FOFANA

3ème Secrétaire adjoint chargé des anciens sportifs maliens établis à l'extérieur : Issa Kolon SAMAKE

4ème Secrétaire adjoint chargé des anciens sportifs maliens établis à l'extérieur : Youssouf DOUCOURE

1er Président de la commission de conciliation et d'arbitrage : Aboubacar TRAORE

1er Vice-président de la commission de conciliation et d'arbitrage : Abdou TRAORE

2ème Vice-président de la commission de conciliation et d'arbitrage : Bakary DIARRA

3ème Vice-président de la commission de conciliation et d'arbitrage : Bounafa SYLLA

4ème Vice-présidente de la commission de conciliation et d'arbitrage : Fatim KONE

5ème Vice-présidente de la commission de conciliation et d'arbitrage : Massire DIOP

7ème Vice-présidente de la commission de conciliation et d'arbitrage : Hawa SANGARE

Président de la commission du contrôle finance : Fousseyni SISSOKO

1er Président de la commission du contrôle finance : Amadou KEITA

2ème Président de la commission du contrôle finance : Sadibou DIARRA

3ème Président de la commission du contrôle finance : Issa DIALLO

4ème Président de la commission du contrôle finance : Badra KEITA

5ème Président de la commission du contrôle finance :
Mory F CAMARA

6ème Présidente de la commission du contrôle finance :
Awa DIARRA

7ème Président de la commission du contrôle finance :
Amadou TRAORE

Suivant récépissé n°111/P-CSA en date du 30 octobre 2018, il a été créé une association dénommée : «Association Jeunesse Femme et Développement», en abrégé (AJFD).

But : L'amélioration des conditions de vie des femmes, des jeunes à travers la mise en œuvre des actions de développement ; aider la jeunesse et les femmes à développer leurs compétences à travers des sessions de formation ; renforcer la capacité des jeunes, femmes en milieu scolaire, rural et urbain.

Siège Social : San Commune de San.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Aminata KONE

Vice-président : Yassine COULIBALY

Trésorier général : Ibrahim MAIGA

Secrétaire général : Cheick Amadou KONE

Secrétaire aux relations extérieures : Birama TRAORE

Secrétaire chargé des manifestations : Maimouna DIN

Suivant récépissé n°0/88/CKTI en date du 24 avril 2017, il a été créé une association dénommée : «Association pour le Développement et la Promotion des Jeunes», en abrégé (A D P J).

But : Faciliter l'insertion socioprofessionnelle des jeunes filles et garçon ; contribuer à la promotion et à la culture de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Mali en général et en particulier dans la commune rurale de Moribabougou, etc.

Siège Social : Moribabougou (commune de Moribabougou).

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Issoumaila MAIGA

Vice-président : Ibrahim SIDIBE

Secrétaire général : Kalifa SOGODOGO

Secrétaire général adjointe : Aïssata BAMADIO

Secrétaire chargé aux relations extérieures : Mohamed FOMBA

Secrétaire adjoint chargé aux relations extérieures :
Moussa COULIBALY

1ère Secrétaire à l'organisation : Assana DAMA

2ème Secrétaire à l'organisation : Marguerite MOUNKORO

Secrétaire chargé de la communication et des technologies de l'information : Madou DOUMBIA

Secrétaire adjoint chargé de la communication et des technologies de l'information : Dieudonné ZONOU

Secrétaire chargée de l'économie et des finances ;
Fatoumata MAIGA

Secrétaire adjointe chargée de l'économie et des finances ; Oumou COULIBALY

Secrétaire chargé de l'emploi de l'insertion socioprofessionnel et de formelle ou informelle ; Abdou Kader MAIGA

Secrétaire adjointe chargé de l'emploi de l'insertion socioprofessionnel et de formelle ou informelle ; Gilbert DEMBELE

Secrétaire chargée de la promotion de la femme et de jeune fille : Oumou KOMI

Secrétaire adjointe chargée de la promotion de la femme et de jeune fille : Moussokoura SANGARE

Secrétaire chargé de la médiation et de la gestion des conflits ; Adama DEMBELE

Suivant récépissé n°001/PCSBY en date du 03 décembre 2024, il a été créé une association dénommée : «Association des Anciens Elèves de l'Ecole de Siby», en abrégé (AAEES).

But : Contribuer au renforcement des liens sociaux de camaraderie entre les anciens Elèves et la Promotion de l'école de Siby.

Siège Social : Siby

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU**Président** : Noumballa CAMARA**Vice-président** : Bandiougou SOMANO**Secrétaire administratif** : Moussa CAMARA**Secrétaire administratif adjoint** : Boubacar Sidiki KONE**Trésorier général** : Monzon KONE**Trésorier général 1er adjoint** : Bourama COULIBALY**Trésorière générale 2ème adjointe** : Fatoumata CAMARA**Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation** : Kassim CAMARA**Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation 1er adjoint** : Siaka M. CAMARA**Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation 2ème adjoint** : Fantamady CAMARA**Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation 3ème adjoint** : Siaka CAMARA**Secrétaire à l'information et à la communication** : Mamadou Lamine DIABATE**Secrétaire à l'information et à la communication adjoint**: Modibo SINABA**1er Secrétaire aux relations extérieures et au partenariat** : Souleymane DE**2ème Secrétaire aux relations extérieures et au partenariat adjoint** : Oumar KONE**3ème Secrétaire aux relations extérieures et au partenariat adjoint** : Daouda F. KONE**Secrétaire chargé du développement et de l'environnement** : Sékou DIARRA**Secrétaire chargé du développement et de l'environnement adjoint** : Abdoulaye KONE**Secrétaire chargé de la Solidarité et des affaires sociales** : Hawa KONATE**Secrétaire chargé de l'éducation, de l'alphabétisation, de la culture, de l'environnement et des sports** : Fadensé TRAORE**Secrétaire chargé de l'éducation, de l'alphabétisation, de la culture, de l'environnement et des sports adjoint** : Namory COULIBALY**Secrétaire chargé de la promotion de la femme et de l'enfant** : Djélika SANGARE**Secrétaire aux conflits** : Karamako M. COULIBALY**Secrétaire aux conflits adjoint** : Abdoulaye CISSE**Commissaire aux comptes** : Mariam Masssaman CAMARA**Commissaire aux comptes adjoint** : Diakaria KONE**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE :**

- Ténémakan KEITA ;
- Kanimakan CAMARA,
- Zoumana KEITA ;
- Fatim G. TRAORE ;
- Oumou DOUMBIA ;

LISTE DES PRESIDENTS D'HONNEUR

- Facourou SINABA ;
- Massaman SINABA ;
- Mme KANE Rokia MAGUIRAGA
- Yaya DJIRE ;

LISTE DES MEMBRES CONSEIL DES SAGES

- Mankôdô Moussa CAMARA ;
- Dr Sékou KONE ;
- Modibo Koumou COULIBALY

Suivant récépissé n°508/G.DB-CAB en date du 25 octobre 2024, il a été créé une association dénommée : «Association des Commerçants Détaillants Ressortissants du Village de Debere Résidents à Bamako», en abrégé (ACDRVDRB).

But : Contribuer au renforcement de l'esprit de solidarité entre les commerçants détaillants du village de Debere résident à Bamako ; contribuer à la réalisation du développement social, culturel et économique du village de Debere, etc.

Siège Social : Bamako, Lafiabougou ; près du marché.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU**Président** : Aboubacar MAIGA**Secrétaire général** : Ibrahim DIALLO**Secrétaire administratif** : Ousmane DIALLO**Secrétaire chargé des questions économiques** : Bassy CISSE

Secrétaire chargé des questions de santé et des personnes handicapées : Boureïma TOURE

Trésorier général : Boureïma CISSE

Trésorier général adjoint : Hamadoun DICKO

Secrétaire chargé de l'organisation : Issa Aliou BIALLO

Secrétaire à l'information à la communication : Amadou BARRY

Secrétaire à l'environnement : Fousseyni CISSE

Secrétaire chargé des questions sociales, du règlement des conflits et des personnes âgées : Amadou CISSE

Secrétaire à la jeunesse et à la citoyenneté : Amadou CISSE

Secrétaire chargé des questions juridiques et de droit de l'homme : Oumar DICKO

Secrétaire chargé des relations extérieures et des maliens d'extérieur : Oumar Soumaoro KANTE

Commissaire aux comptes : Housseyni NANGO

Secrétaire chargée du commerce : Awa KOITA

Secrétaire adjointe chargée du commerce : Koniba DEMBELE

Suivant récépissé n°0076/G.DB-CAB en date du 12 février 2025, il a été créé une association dénommée : « Association des Artistes pour la Promotion de l'Art et la Cohésion Sociale » en abrégé » (A.A.PA.C.S)

But : Contribuer à la promotion de l'art : assister et former les artistes pour une bonne cohésion ; contribuer à la cohésion nationale à travers l'art ; etc.

Siège Social : Bamako, Sébénicoro ; Cité SOMAPIM, Lot B2.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Yohana KONE

Secrétaire Administratif : Jeremi KONE

Secrétaire général : Soumaila GOITA

Secrétaire à la communication : Awa Cholet KONATE

Secrétaire à la solidarité : Awa Gafou DIARRA

Secrétaire à la solidarité adjointe : Atta WOULALE

Secrétaire à l'éducation et à la culture : Louise DEMBELE

Secrétaire à l'éducation et à la culture adjointe : Awaba DIARRA

Secrétaire aux conflits : Nana MAGASSA

Secrétaire aux conflits adjoint : Marguerite DEMBELE

Trésorière générale : Massitan DIARRA

Trésorière général adjoint : Ibrahim KASSOGUE

Secrétaire à l'organisation : Issa DAOU

Secrétaire adjoint à l'organisation : Paul DIARRA

Secrétaire aux comptes : Jeremy KOURIBA

Suivant récépissé n°117/MATDAT-DGAT en date du 12 juin 2013, il a été créé une association dénommée : « Association Malienne de Lutte contre l'Hémophilie et autres Caogulopathies » en abrégé » (AMALHEC)

But : Contribuer à l'amélioration du diagnostic, la prise en charge et la prévention des coagulopathies au Mali ; etc.

Siège Social : Bamako, Hamdallaye ACI 2000, Rue 213 en face de la clinique Kabala.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Secrétaire général : Daouda MALLE

Secrétaire administratif : Niamana COULIBALY

Secrétaire administratif adjoint : Abdoulaye KEITA

Trésorière générale : Mme DIALLO Gakou SANGARE

Trésorière générale adjointe : Mme SANOGO Mamakan CAMARA

Secrétaire chargé aux relations extérieures : Djibril SANOGO

Secrétaire chargé aux relations extérieures adjoint : Mohamed El Bechir SANOGO

Secrétaire chargé de la communication et aux conflits : Tenema COULIBALY

Secrétaire chargée de la communication et aux conflits 1ère adjointe : Adizetou TAMIMOUDARI

Secrétaire chargée de la communication et aux conflits 2ème adjointe : Mme KONATE Aminata MARENA

Secrétaire à l'organisation : Mme TOURE Ballé TRAORE

Secrétaire à l'organisation 1er adjoint : Hamza MALLE

Secrétaire à l'organisation 2ème adjointe : Djeneba GUINDO

Secrétaire à la formation thérapeutique : Kankou CAMARA

Secrétaire à la formation thérapeutique 1er adjoint : Arouna MAIGA

Secrétaire à la formation thérapeutique 2ème adjoint : Abraham COULIBALY

Secrétaire à la formation thérapeutique 3ème adjoint : Ibrehim KANTE

Suivant récépissé n°332/CKTI en date du 30 janvier 2025, il a été créé une association dénommée : «Association des Jeunes pour le développement de Ouezzindougou (Sikida-YIRIWA-TON)», en abrégé (A D O).

But : Développer et consolider des liens de fraternité, d'amitié, de solidarité et d'assistance entre la population ; informer, sensibiliser, communiquer sur toutes les questions importantes du développement suscitant le civisme, etc.

Siège Social : Ouezzindougou.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Nouhoum DEMBELE

Vice-président : Drissa KEITA

Secrétaire général : Adama MAGASSOUBA

Secrétaire général adjoint : Karim DIARRA

Trésorier : Cheick Sallah GUINDO

Trésorier adjoint : Moussa TRAORE

Commissaire aux comptes : Salif SIDIBE

Commissaire aux comptes adjoint : Aboubacar DABO

Secrétaire administratif : Salif DOUMBIA

Secrétaire administratif adjoint : Moussa SAMAKE

Secrétaire à l'organisation : Tièman DIARRA

Secrétaire à l'organisation adjoint : Nèkèba TRAORE

Secrétaire aux relations extérieures : Modibo KEITA

Secrétaire aux relations extérieures adjoint : Bouirama GOÏTA

Secrétaire aux conflits : Bala KONE

Secrétaire adjoint aux conflits : Diakaridia SOGOBA

Secrétaire à la promotion de la femme : Dramane KONATE

Secrétaire à la promotion de la femme adjoint : Yaya DIARRA